



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 4 février 2020 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

007/04-02-2020-A ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020
2. Prolongation du contrat d'emploi du directeur par intérim du Service de sécurité incendie
3. Entente relative à la protection contre les incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge
4. Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche d'un pompier
2. Achat de pinces de désincarcération

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

1. Versement de subventions à des organismes pour 2020

I DIVERS

Période de questions du public

J LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

No de résolution
ou annulation

008/04-02-2020-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 14 janvier 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

009/04-02-2020-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de janvier 2020, totalisant 17 460,43 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

010/04-02-2020-A

PROLONGATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat d'emploi de M. Simon Lagacé à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge jusqu'au 28 février 2020.

D'autoriser le maire de la ville centrale, M. Denis Charette, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

011/04-02-2020-A

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nomingue et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

D'autoriser la signature de ladite entente par le maire et la directrice générale de la ville centrale ainsi que par la mairesse et le directeur général de la municipalité reconstituée, suivant une résolution des conseils respectifs.

Mme la conseillère Céline Beauregard, mairesse de la Municipalité de La Macaza, demande le vote :

MEMBRES	POUR	CONTRE
Représentants de la Ville de Rivière-Rouge (0,58 voix/chacun)	6	
Céline Beauregard (1 voix)		1
TOTAL (max 5.06 voix)	3.48	1

Note : le président d'assemblée et maire de la Ville de Rivière-Rouge ne vote pas.

Mme la conseillère Céline Beauregard, mairesse de la Municipalité de La Macaza, demande d'inscrire sa dissidence, à savoir qu'elle est en accord pour la création d'une régie complète et non pour une régie administrative faisant en sorte que l'Agglomération doit continuer d'exister.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

012/04-02-2020-A

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un directeur pour le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge et que ce dernier travaillera également à la mise en place de la régie;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'embaucher M. Sylvain Charette à titre de directeur du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge à compter du 17 février 2020.

Que M. Sylvain Charette soit mandaté pour mettre en place la régie intermunicipale « Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge » et qu'il soit nommé directeur de cette régie lorsque créée.

Que le maire de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centre, soit autorisé à signer le contrat d'emploi de M. Sylvain Charette, pour et au nom l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

013/04-02-2020-A EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Simon Jorg à titre de pompier temps partiel du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge à compter du 5 février 2020, échelon 1, lequel pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, telle politique qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

014/04-02-2020-A ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de pinces de désincarcération auprès de l'entreprise « L'Arsenal » au montant de 30 965 \$ plus les taxes applicables (montant net de 32 509,38 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro A-2019-40.

Que le directeur du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

015/04-02-2020-A VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2020

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2020 de l'Agglomération totalisant un montant de 11 000 \$, telle que préparée par Mme Guylaine Giroux, trésorière de la ville centrale, pour l'année 2020, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2020, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique ou de la directrice générale de la ville centrale, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président d'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée.
Il est 19 h 10.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale), atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire